

• (1610)

Dans une certaine mesure, je suis d'accord avec mes amis du crédit social sur l'objectif social du débat. Il nous faut les moyens de créer des avantages économiques réels pour les défavorisés de notre société actuelle. C'est un objectif assez général et, dans cette mesure, je parlerai sans détour de la motion dont nous sommes saisis. Je suggérerais quatre ou cinq mesures pratiques à prendre dès maintenant pour y arriver.

La première est un changement dans la politique fiscale qui profiterait à la grande majorité. C'est le genre de changement qui est en pleine contradiction avec le bill que, nous débattons probablement à la Chambre, lundi ou mardi prochain, et qui propose une réduction générale d'impôts de 3 p. 100 pour les particuliers et de 7 p. 100 pour les sociétés. Ce genre de réduction est mauvais et du point de vue de l'équité et du point de vue de l'emploi, les deux objectifs d'une politique fiscale sensée. La réduction générale de 3 p. 100 pour les particuliers signifie, évidemment, que les millionnaires ou ceux qui jouissent de revenus importants réaliseront une économie beaucoup plus appréciable que ceux qui disposent de revenus moyens ou faibles, et c'est pourquoi elle est injuste.

Une réduction générale d'impôts profite évidemment au parti qui cherche à se faire réélire, tout particulièrement un parti qui compte dans une grande mesure sur l'appui des gens bien nantis. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est le genre de proposition que moi-même et certains autres députés ferons dans le cadre du débat de la semaine prochaine en vue d'une réduction de 40 p. 100 et d'un plafond sur le total. Au cours d'un débat sur un sujet semblable au temps de Noël, j'ai fait une proposition préconisant une réduction d'impôts de 40 p. 100 avec un plafond de \$40 pour les particuliers. En vertu des méthodes fiscales actuelles du gouvernement, un homme touchant plus de \$30,000 économisera de \$1,000 à \$5,000 en impôts.

En vertu de la proposition du gouvernement, le célibataire qui gagne \$2,000 épargnerait \$2.25, celui qui gagne \$4,000, \$16.41 et ainsi de suite. Ce sont des sommes dérisoires à prévoir pour les gagne-petit dans la prétendue réforme fiscale du gouvernement. Une épargne minimale de \$40 sur les impôts serait intéressante pour les personnes à faibles revenus; on imposerait un plafond afin que personne n'ait de dégrèvement supérieur à \$40. La loi actuelle avantage de milliers de dollars les contribuables aux échelons supérieurs de revenu.

La deuxième mesure pratique et juste serait de frapper les spéculateurs financiers et fonciers d'un plein impôt sur les gains en capital. Le gouvernement, dans toute sa sagesse et son cran, a déclaré qu'il introduisait un impôt sur les gains en capital au Canada, sans dire que nous sommes le seul pays occidental, à l'exception peut-être de l'Espagne, qui n'a pas d'impôt sur les gains en capital depuis bien longtemps. Au lieu de lui donner plein effet, il l'établit au taux de 50 p. 100. Les spéculateurs financiers ne paient pas d'impôts sur la totalité d'un profit de \$10,000 mais sur la moitié de leurs profits. C'est tout à fait injuste et inéquitable. C'est la cause du cynisme des gagne-petit qui voient les gros bonnets s'enrichir encore plus en ne portant pas leur part du fardeau. Cette justice minimale serait souhaitable sur le plan psychologique aussi bien que sur le plan fiscal.

Une autre injustice me paraît être l'exemption de \$150 pour les dépenses relatives aux frais professionnels. J'ai entendu des politiciens libéraux dire que la chose est

[M. Broadbent.]

merveilleuse, que les travailleurs ordinaires pourront réclamer une déduction pour les dépenses faites pour se rendre au travail ou pour acheter des outils, sans même avoir à présenter de bordereaux. Je ne crois pas qu'il y ait là une innovation remarquable ou significative. Si on avait dit aux compagnies qu'une limite de \$150 par année s'appliquerait à leurs dépenses, nous n'aurions pas soulevé d'objections, mais on ne l'a pas dit. Dans tout grand hôtel de Toronto ou de Montréal, et sans doute à l'hôtel Bayshore de Vancouver, où M. Hughes habite présentement, alors qu'il tâche d'acheter une autre partie de la Colombie-Britannique, il n'est pas rare que des directeurs de compagnies appartenant au milieu mondain reçoivent leurs clients et déduisent les dépenses de leurs revenus comme frais de représentation.

Quand il s'agit d'affaires, si on dépense en un soir \$150 pour du vin, de bons plats, etc, ce sont de faux frais. Monsieur l'Orateur, cela dénote l'hypocrisie présente dans notre système fiscal. Nous disons aux travailleurs du pays qu'il leur est permis de déduire \$150 par an pour frais professionnels, sans même devoir produire des bordereaux, mais nous disons à ceux qui occupent les échelons supérieurs de revenu, qu'ils peuvent dépenser \$150 par soir et réclamer ces dépenses comme frais de représentation. Je dis que cette disposition est tout à fait injuste et devrait disparaître. Ce qui est juste pour le pauvre ou l'homme à revenu moyen devrait être juste pour le riche également, mais ce n'est pas ainsi qu'on l'entend dans les lois actuelles.

Je voudrais revenir sur la question de la réduction générale des impôts dont nous devrions être saisis au début de la semaine prochaine. Je songe à la réduction d'impôt générale de 3 p. 100 pour les particuliers. Je voudrais parler de la réduction de 7 p. 100 à l'égard des sociétés. Si je ne craignais d'ennuyer mes collègues, je citerai ici des économistes. La réduction générale de 7 p. 100 est pour la plupart des sociétés simplement un bénéfice inattendu qui leur permettra d'avoir un peu plus d'argent cette année. Si l'on veut réduire l'impôt des sociétés, le moins qu'on puisse faire, au lieu d'accorder une réduction générale, c'est d'analyser cette réduction pour s'assurer de ses effets dans ce secteur-là.

• (1620)

Ce qu'il faudrait faire c'est accorder une réduction générale de 7 p. 100 à chaque secteur de l'économie si, à la fin de la prochaine année financière, les entreprises peuvent prouver qu'elles ont augmenté leur main-d'œuvre et ont accusé une expansion d'un certain pourcentage. C'est l'argument de la motivation que le ministre des Finances a soutenu l'automne dernier en annonçant le dégrèvement. Cette motivation devait améliorer la situation de l'emploi au Canada. Si c'est le cas, le dégrèvement devrait comporter une réserve selon laquelle aucune entreprise ne devrait recevoir l'avantage fiscal à la fin de la présente année financière à moins d'avoir amélioré la situation de l'emploi et d'avoir multiplié les emplois. La loi actuelle ne prévoit aucun critère de ce genre. Donc, je le répète, ceci revient à un bénéfice inattendu pour un bon nombre de compagnies, mais n'est d'aucun avantage social pour les Canadiens.

Deuxièmement, si nous voulons opérer une réforme fiscale importante à l'égard des sociétés, il y a lieu de déplacer le fardeau de l'impôt du secteur de la fabrication au secteur primaire. C'est le genre de changement qui entraînerait l'accroissement d'emplois. Or, au Canada, grosso modo le secteur primaire verse des impôts à un taux